

**LA
COURONNE**
CHARENTE



1 Place de l'Hôtel de Ville
16400 La Couronne
-
www.lacouronne.fr

f Ville de La Couronne
@ lacouronnemaville
in Ville de La Couronne

Rapport

Débat d'Orientations Budgétaires 2023

10/03/2023

Éléments de contexte

Une année d'inflation et d'incertitudes :

A peine sortis de la **crise du COVID**, nous devons faire face à une **nouvelle série de crises** et à une **période d'incertitudes** ouverte par la **guerre en Ukraine**.

Les renchérissements des **prix de l'énergie**, de l'**alimentation** et plus généralement des **matières premières** ont entraîné une **poussée inflationniste (7,1% en 2022)**.

Au niveau national, le contexte économique est le suivant :

- **Prévision de croissance du PIB : 0,4% en 2023**, après une hausse de 2,6% en 2022.
- **Taux de chômage en baisse à 7%** dont 18,9 % chez les moins de 24 ans. Difficultés de recrutement signalées dans plusieurs filières.
- **Taux d'endettement de la France : 111,2% du PIB en 2023** après 113,5% du PIB en 2022.
- **Forte inflation (5% à 6% en 2023)** avec un fort impact des prix alimentaires et de l'énergie. Ainsi l'inflation resterait à un niveau élevé début 2023 (7%), puis pourrait refluer progressivement jusqu'à environ +5,5 % en juin.

I. Projet de Loi de Finances 2023

D'après le Projet de Loi de Finances pour 2023, **le déficit public devrait atteindre 5% du PIB en 2022** (après 6,4 % en 2021).

Le PLF 2023 prévoit une **baisse de 1,5 % des dépenses publiques**, principalement liée à la forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

Enfin, **la Banque Centrale Européenne a remonté ses taux directeurs à 3 reprises en 2022** : +50 points de base en juillet, puis +75 points en septembre et à nouveau +75 points en octobre. Cette augmentation a un **impact sur les taux d'intérêt et le poids de la dette publique**.

I. Projet de Loi de Finances 2023

En 2022, l'État a mis en place un **filet de sécurité** pour les communes qui rencontrent des difficultés du fait de la **hausse des coûts de l'énergie, de l'alimentation et la hausse du point d'indice**.

La Ville de La Couronne, bien que répondant aux principaux critères d'éligibilité de ce dispositif (taux d'épargne brute inférieur à 22 % en 2021 ; potentiel fiscal par habitant inférieur au double du potentiel fiscal des communes de la même strate) **n'a pas pu le mobiliser**, car il eut fallu que son épargne brute baisse de 25 %.

Or, les efforts de gestion menés en 2022 ont permis de limiter la baisse de l'épargne brute à 23,6 %, ce qui ne nous a pas permis de bénéficier de la solidarité de l'État.

Création d'un dispositif « Amortisseur électricité » :

Ce dispositif prend la forme d'un abattement sur factures. L'Etat prendra en charge, à compter du 1er janvier 2023, sur 50% des volumes consommés, le surcoût au-delà du prix de référence de 180 euros HT par MWh (avec un plafond fixé à 500 €/MWh).

I. Projet de Loi de Finances 2023

Une dynamique de recettes liée exclusivement à la fiscalité:

La fiscalité reste la principale variable d'ajustement qui permet aux collectivités du bloc communal de faire face aux contraintes financières du moment.

Depuis 2018, le Code général des impôts prévoit que les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée en 2022, soit une **revalorisation des bases de 7,10 % en 2023.**

C'est la seule recette qui est effectivement indexée sur l'inflation et permettra à la ville de compenser pour partie les chocs liés à l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement.

I – Projet de Loi de Finances 2023

La loi de finances prévoit également le **maintien des dotations de l'État en soutien à l'investissement** (DETR/DSIL).

Un Fonds vert (fonds d'accélération pour la transition écologique des territoires) doté de 2 milliards d'euros à destination des collectivités permettra de financer :

- **La performance environnementale**, au travers de la rénovation énergétique des bâtiments publics, de la valorisation énergétique des biodéchets et de la modernisation de l'éclairage public,
- **L'adaptation des territoires au changement climatique** via un ensemble de mesures destinées à renforcer la prévention des risques naturels et le dispositif de renaturation des villes pour lutter contre les îlots de chaleur urbains,
- **L'amélioration du cadre de vie**, avec le soutien de projets de sobriété en matière de mobilité (parking-relais, covoiturage, etc.), la pérennisation du dispositif pour le recyclage des friches ou encore l'accompagnement des collectivités territoriales dans le déploiement des zones à faibles émissions (ZFE).

I. Projet de Loi de Finances 2023

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP).

La Loi de finances pour 2023 prévoit une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 320 M€ en 2023.

Cette hausse doit permettre d'aider les collectivités dans un contexte de crise énergétique en assurant notamment un financement des dotations de péréquation (+90 M€ pour la DSU, +200 M€ pour la DSR et 30 M€ pour la DNP).

En revanche, en dépit des demandes des associations d'élus, **la hausse de la DGF n'a pas été indexée sur l'évolution de l'inflation.**

Zoom sur l'évolution des dotations : Ville de La Couronne

	2020	2021	2022	Projection 2023
Potentiel fiscal / hab	880	894	896	/
Potentiel financier / hab	924	934	935	/
Effort fiscal	1,34	1,36	1,38	/
Pop. DGF	8 021	8 056	8 062	/
Dotation forfaitaire	321 367	312 195	303 861	297 638
DNP	105 860	98 321	110 379	107 460
DSR	290 417	308 553	328 557	297 914
Total DGF	717 644	719 069	742 797	703 012

II. Ratios et chiffres clés : Résultat du budget 2022 (CA provisoire)

Budget 2022 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Chapitre	Libellé	BP 2022 + DM	Réalisation 2022	% réalisation
011	Charges à caractère général	1 906 333,75	1 737 876,92	91,16%
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 128 032,00	3 931 248,43	95,23%
014	Atténuations de produits	2 200,00	1 710,00	77,73%
65	Autres charges de gestion courante	2 322 837,84	2 299 029,01	98,98%
66	Charges financières	118 795,00	118 784,84	99,99%
67	Charges exceptionnelles	7 600,00	5 600,84	73,70%
68	Dotations aux amort et aux provisions	1 000,00	206,00	20,60%
o22	Dépenses imprévues	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 486 798,59	8 094 456,04	95,38%
023	Virement à la section d'investissement	2 105 679,25	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordres de transfert entre section	327 500,00	316 761,56	96,72%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 433 179,25	316 761,56	13,02%
TOTAL		10 919 977,84	8 411 217,60	77,03%

II. Ratios et chiffres clés : Résultat du budget 2022 (CA provisoire)

Budget 2022 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Chapitre	Libellé	BP 2022 + DM	Réalisation 2022	% réalisation
013	Atténuations de charges	27 400,00	18 358,92	67,00%
70	Produits des services, du domaine et ventes	729 487,00	670 192,98	91,87%
73	Impôts et taxes	5 576 963,09	5 676 816,39	101,79%
74	Dotation et taxes	2 296 034,00	2 269 966,41	98,86%
75	Autres produits de gestion courante	17 000,00	15 385,16	90,50%
77	Produits exceptionnels	69 850,40	55 287,39	79,15%
78	Reprises sur amortissements	0,00	27,00	
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 716 734,49	8 706 034,25	99,88%
042	Opérations d'ordres de transfert entre section	66 887,44	62 406,73	93,30%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		66 887,44	62 406,73	93,30%
002	Résultat reporté	2 136 355,91	2 136 355,91	100,00%
TOTAL		10 919 977,84	10 904 796,89	99,86%

II. Ratios et chiffres clés : Résultat du budget 2022 (CA provisoire)

Budget 2022 :

TABLEAU DELIBERATION COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		2 136 355,91 €	167 065,16 €		167 065,16 €	2 136 355,91 €
Opérations de l'exercice	8 411 217,60 €	8 768 440,98 €	3 179 853,87 €	2 451 229,48 €	11 591 071,47 €	11 219 670,46 €
Totaux	8 411 217,60 €	10 904 796,89 €	3 346 919,03 €	2 451 229,48 €	11 758 136,63 €	13 356 026,37 €
Résultats de Clôture		2 493 579,29 €	895 689,55 €			1 597 889,74 €
Restes à réaliser			2 186 305,84 €	1 507 274,42 €	2 186 305,84 €	1 507 274,42 €
Totaux cumulés	8 411 217,60 €	10 904 796,89 €	5 533 224,87 €	3 958 503,90 €	13 944 442,47 €	14 863 300,79 €
Résultats définitifs		2 493 579,29 €	1 574 720,97 €			918 858,32 €

II. Ratios et chiffres clés : Analyse financière 2019-2022

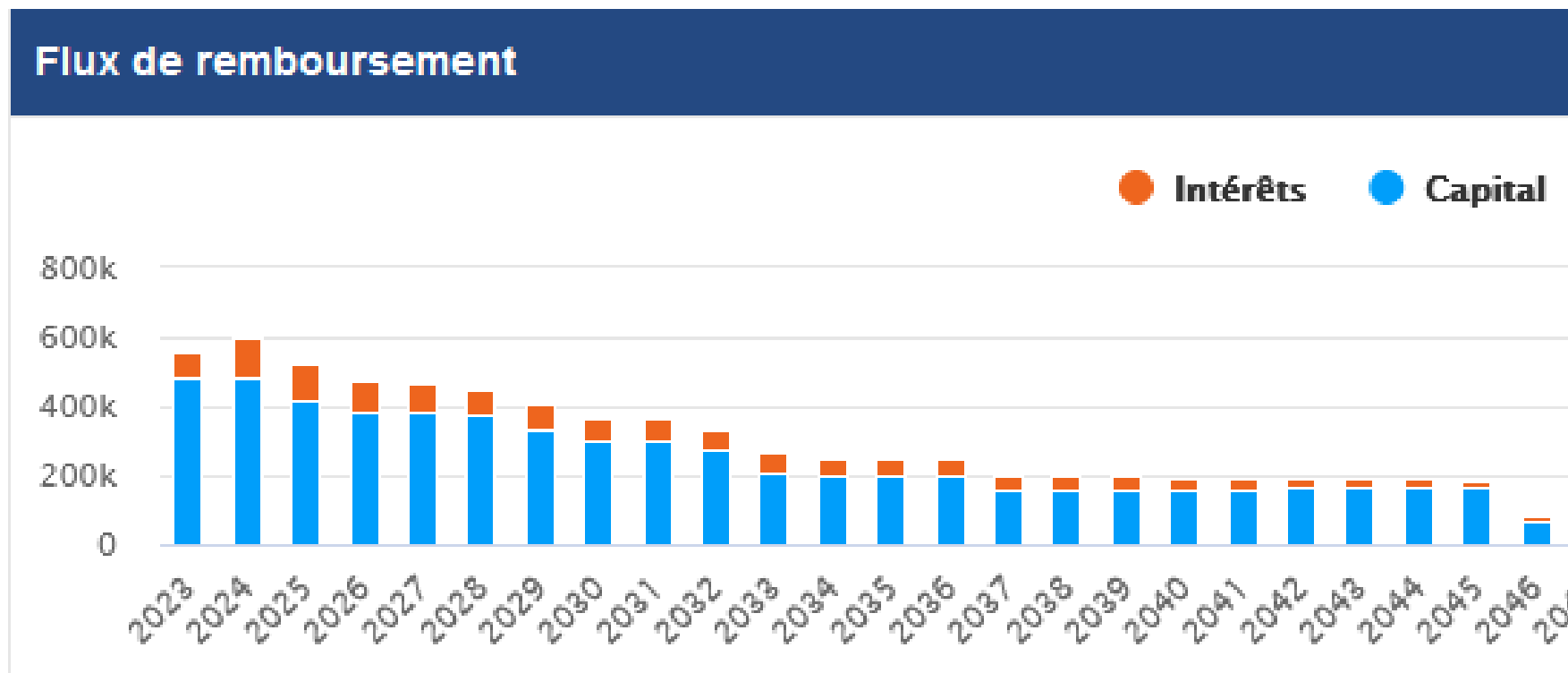
en K€	2019	2020	2021	2022
Epargne de gestion	1 104	1 383	856	713
Intérêts de la dette	88	64	95	81
Epargne brute	1 016	1 318	761	632
Remboursement capital de la dette	547	499	552	507
Epargne nette	469	819	208	124

En 2022, une dégradation des ratios est constatée par rapport aux années antérieures :

- **L'épargne nette est de +124 K€.** (+208 K€ en 2021)
- **Le ratio de désendettement est de 7,62 ans.** (6,99 ans en 2021) Le seuil d'alerte à 11-12 ans.
- **Le taux d'épargne brute est de 7,27%.** (9,06% en 2021) Un premier seuil d'alerte est à 10% et un second seuil à 7%. Le premier seuil correspond à un premier avertissement, une commune qui passe sous les 10% n'est pas à l'abri d'une chute sensible voire une perte totale d'épargne.

II. Ratios et chiffres clefs : État de la dette

- L'endettement consolidé au 01/01/2023 : 5 361 K€ (budgets principal et annexes).
- 13 emprunts
- Taux moyen : 1,55%
- Durée de vie résiduelle 16 ans et 2 mois



III. Orientations budgétaires 2023

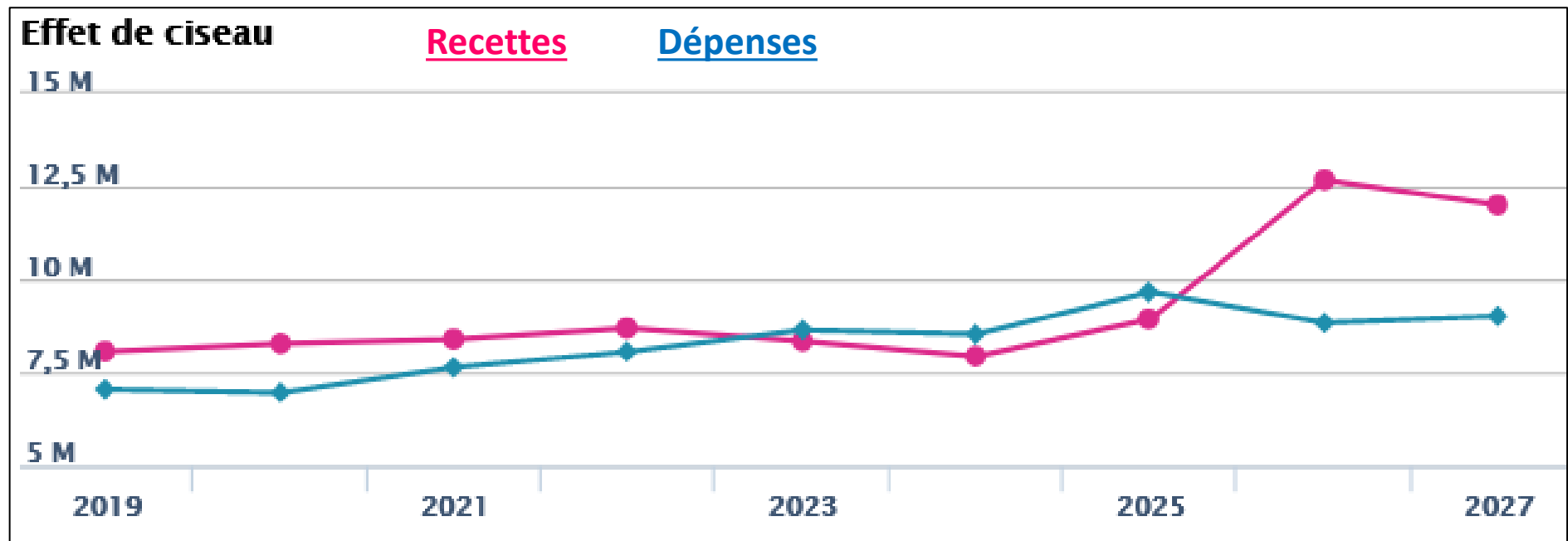
Contexte budgétaire 2023 présentant de multiples contraintes :

- **Inflation forte** : 7,1% en 2022, dont 12% sur les produits alimentaires.
=> **impact = 286 000 €** (charges à caractère général et autres charges de gestion courante)
- **Hausse du point d'indice** en 2022 => **impact = 100 000 €** (masse salariale)
- **Dépenses énergétiques en forte hausse** malgré les efforts de sobriété (modification des tarifs au 1^{er} janvier 2023 électricité et gaz).
=> **impact = 214 000 €** (budget principal)
- **Première perte fiscale** (estimation 400 K€ en 2023) en raison de la première partie de la déconstruction de la cimenterie Lafarge, avant une **seconde perte fiscale en 2024** (estimation 50 K€ en 2024).
=> **impact 450 000 € en 2023-2024**
- **Total des impacts budgétaires : 1 050 K€ sur le budget**

III. Orientations budgétaires 2023

L'évolution plus rapide des dépenses par rapport aux recettes entraine un effet ciseau depuis 2020 et amplifié en 2022.

En 2023, l'effet ciseau est très fort du fait des impacts budgétaires d'1 M€.



III. Orientations budgétaires 2023

Des dépenses structurelles et des « charges de centralité » :

- Services publics à la population de qualité
- Effectifs permanents pour assurer le fonctionnement des services (masse salariale)
- Coûts de fonctionnement des équipements :
 - Ecoles,
 - Restauration scolaire,
 - Equipements structurants (espace culturel, stades, gymnases, piscine municipale, ...)
 - SIVUs : crèche et EPHAD,
 - Tissu associatif important bénéficiant de locaux et d'équipements mis à disposition (CSCS « Le Colibri », OMS, nombreux clubs et associations)

Des dépenses conjoncturelles :

- Inflation très forte en particulier sur les énergies et l'alimentaire

III. Orientations budgétaires 2023

Analyse comparative des équilibres financiers (budget 2021 - compte des communes) :

- **Produits de fonctionnement :**
 - **Impôts locaux = 47 % soit 495€/hab (contre 43 % en moyenne de la strate, soit 501€/hab)**
 - **Dotations globales de fonctionnement = 9% soit 90 €/hab (contre 13 % en moyenne de la strate soit 153€/hab)**

- **Charges de fonctionnement:**
 - **Charges de personnel = 50 % soit 475€/hab (contre 58 % en moyenne de la strate, soit 553€/hab)**
 - **Achats et charges externes = 21 % soit 202€/hab (contre 26 % en moyenne de la strate, soit 252€/hab)**
 - **Subventions versées = 20 % soit 191€/hab (contre 7 % en moyenne de la strate, soit 64€/hab) * effet budgets annexes et périscolaire CSCS**

III. Orientations budgétaires 2023

Objectifs de la stratégie budgétaire sur la période 2023-2026 :

- Faire face aux multiples contraintes du contexte budgétaire 2023
- Atteindre une **épargne nette d'environ 400 K€** pour permettre d'investir en 2023 et les années suivantes
- Préserver un **fonds de roulement minimum de 700 K€** (2 mois de masse salariale, critère de la Chambre Régionale des Comptes)
- Assurer les moyens de financement des investissements structurants pour réduire notre dépendance énergétique et amplifier les transitions écologique et énergétique (dette « verte »).

Stratégie pour faire face à cette situation sur les 3 prochaines années :

- Agir sur les dépenses de fonctionnement, notamment par un plan de sobriété énergétique amplifié, et avec des arbitrages budgétaires sur les dépenses des services.
- Agir sur les recettes de fonctionnement (fiscalité et tarifs) et les cessions immobilières pour financer des investissements.

III. Orientations budgétaires 2023

Recettes de fonctionnement 2023 :

- **Fiscalité** : revalorisation des bases +7,1 % et **augmentation à arbitrer sur les taux des 3 Taxes directes entre +6 et +10 points** (+600 K€ à +1000 K€) : Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière Non-Bâti, Taxe d'Habitation (résidences secondaires et logements vacants)
- **Dotations** : estimation prudente en baisse (-39 K€)
- **Participations** :
 - ✓ Caisse d'Allocation Familiale avec Convention Territorial Globale - 100 K€
 - ✓ Fin subvention Banque des Territoires « manager commerce » - 40 K€
- **Produits des services** :
 - ✓ Remboursement frais de personnel par le Restaurant communal (- 2 agents et moins de remplacements)
- **Autres**:
 - ✓ loyer trésorerie - 12 K€

III. Orientations budgétaires 2023

Dépenses de fonctionnement 2023 :

- **Provisions liées à la perte fiscale** : 400 K€ en dépense (remboursement fiscalité et allocation compensatrice industrie Lafarge)
- **Charges à caractère général** : + 12,3 %
 - **Electricité** (294 K€, soit + 24 %) avec l'amortisseur sur l'électricité bâtiments publics mais pas d'amortisseur sur l'éclairage public.
 - **Gaz** (275 K€, soit + 116 %) : pas d'amortisseur.
 - **Sobriété sur les bâtiments et l'éclairage public**: le plan d'action de la Ville a permis d'éviter de subir une plus forte hausse. Par exemple, pour l'éclairage public : la baisse des dépenses sera de 63 % en passant d'un prévisionnel de 180 000 € à 67 000 €.
 - **Piscine municipale** : refus de la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême soutenir cet équipement. L'ouverture de la piscine municipale sur une période estivale de 4 mois représenterait un déficit de 268 000 €.

III. Orientations budgétaires 2023

Investissement :

Une capacité d'investissement annuelle autour 2,5 M€, sous réserve de réunir les conditions suivantes :

- Un autofinancement positif, c'est-à-dire une épargne nette d'environ 400 K€ permettant la mobilisation de fonds propres pour le financement des investissements.
- Respect du montant de fonds de roulement de 700 K€.
- Une part importante de subventions (co-financements de partenaires institutionnels) sur chaque projet d'investissement à travailler sur chaque opération.
- Des emprunts adaptés en durée et taux selon les projets (Banque des territoires et autres établissements bancaires proposant des prêts bonifiés ; exemple des « prêts verts »).
- Gestion active du patrimoine (cessions immobilières, baux, ...)

III. Orientations budgétaires 2023

Investissement :

Restes à réaliser en dépenses par politique publique

Politiques publiques	Dépenses BP+DM 2022	Dépenses réalisés 2022	Dépenses RAR 2022
1 - Education (Ecoles)	513 030,64 €	300 641,07 €	219 364,72 €
2 - Transport et mobilité (PEM+Voirie)	2 321 164,13 €	1 093 226,17 €	1 126 454,50 €
3 - Habitat, Urbanisme et Commerces (Foncier+sub PH+PIGet OPAH-RU)	802 722,13 €	521 070,54 €	133 139,11 €
4 - Equipements publics (Opé non individualisées+Com+Numérique+Autres bâtiments+ AC versée à GA - moins la santé partiellement sur budget annexe)	1 390 452,52 €	251 830,92 €	357 760,44 €
5 - Sport	310 995,35 €	140 671,39 €	100 392,78 €
Santé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6 - Cadre de vie et bien- (éclairage public, végétalisation, ORU)	368 323,85 €	50 447,19 €	241 281,58 €
7 - Culture Médiathèque Théâtre CSCS	61 976,87 €	6 277,41 €	7 912,71 €
TOTAL	5 768 665,49 €	2 364 164,69 €	2 186 305,84 €

III. Orientations budgétaires 2023

Investissement :

Restes à réaliser en recettes par politique publique

Politiques publiques	Recettes BP+DM 2022	Recettes réalisés 2022	Recettes RAR 2022
1 - Education (Ecoles)	56 821,00 €	0,00 €	56 821,00 €
2 - Transport et mobilité (PEM+Voirie)	478 200,00 €	206 400,00 €	1 349 130,32 €
3 - Habitat, Urbanisme et Commerces (Foncier+sub PH+PIGet OPAH-RU)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4 - Equipements publics (Opé non individualisées+Com+Numérique+Autres bâtiments+ AC versée à GA - moins la santé partiellement sur budget annexe)	367 639,29 €	57 980,46 €	61 000,00 €
5 - Sport	153 000,00 €	20 000,00 €	19 480,60 €
Santé			
6 - Cadre de vie et bien- (éclairage public, végétalisation, ORU)	0,00 €	0,00 €	20 842,50 €
7 - Culture Médiathèque Théâtre CSCS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 055 660,29 €	284 380,46 €	1 507 274,42 €

III. Orientations budgétaires 2023

Investissement :

Nouvelles opérations pour 2023 :

Dans le cadre de la stratégie « dette verte » de la collectivité, il est proposé de prioriser les travaux permettant d'améliorer la performance énergétique du patrimoine :

- **Réseau de chaleur place du 14 juillet** : 1 044 K€ TTC (870 K€ HT) + co-financements sollicités 80 % (ADEME, FEDER, Fonds Vert)
- **Rénovation thermique de la Trésorerie** : 185 K€ TTC (154 K€ HT) dont 40% de financement demandé au Fonds Vert (soit 61 000 €)
- **Liaison chaude cuisine centrale** : études (11 K€) et travaux (72 K€) avec une estimation de 14 K€ d'économie/an.
- **Etudes de la Nouvelle école** : montants études (410 K€ sans rémunération du mandataire) + co-financements : Fonds Vert sollicité pour les études et DETR pour les travaux.